



Plan sectoriel militaire

Adaptation de la partie «ouvrages», approbation de la première série de fiches de coordination

du 24 décembre 2019

Le Conseil fédéral suisse

arrête:

Vu le rapport d'examen rédigé par l'Office fédéral du développement territorial (ARE), les fiches de coordination ci-après, contenues dans le Plan sectoriel militaire (PSM)¹, sont approuvées:

- BE Berthoud, centre logistique de l'armée (site extérieur)
- BE Herbligen, centre logistique de l'armée (site extérieur, dépôt de carburants)
- BE Spiez, installation particulière (Laboratoire de Spiez / Centre de compétences NBC-DEMUNEX)
- FR Romont, centre logistique de l'armée (site extérieur)
- FR Sévaz, centre logistique de l'armée (site extérieur, dépôt de carburants)
- LU Kriens, installation particulière (École d'état-major général)
- SG Herisau-Gossau, place d'armes
- TG Frauenfeld, place d'armes
- TI Pollegio, place d'exercice

¹ La documentation concernant le PSM peut être consultée comme suit: – sur Internet, www.plansectorielmilitaire.ch, ou, après annonce préalable et durant les heures de bureau, auprès: – du Secrétariat général DDPS, Territoire et environnement, Maulbeerstrasse 9, 3003 Berne, 058 463 70 83 – de l'Office fédéral du développement territorial (ARE), Worbentalstrasse 66, 3063 Ittigen, 058 462 89 25

- VS Loèche, installation particulière (station au sol de l'aide au commandement)
- ZH Kloten-Bülach, place d'armes

24 décembre 2019

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération, Ueli Maurer

Le chancelier de la Confédération, Walter Thurnherr